



Rapport des juges en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa
Date	Dimanche 31 octobre 2021	Heure de départ 18 h 30
Conditions météorologiques	Courses 1 à 11 : Nuageux (Temp. :11°C)	Venteux: 16 km/h (Ouest)
État de la piste	Courses 1 à 11 : Bonne (Variante 1 s)	
Nombre de courses	11	Courses de qualification 1 SC Inscriptions totales 84/86
Total des paris mutuels	\$250,287	
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes
		Visite de l'enquêteur
		Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef	Juge associé	Juge associé
Weber Michael	Coles Sharla	----

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Ont été opérés des retraits hâtifs (maladie) par le vétérinaire pour les chevaux, "PTITEBOULDECHAFRA" et "BOBBIES POWER PLAY", de la Course 7. Ils ont été également inscrits sur la liste des vétérinaires à court terme (sept jours).
- L'entraîneur, Francis Dumouchel, a accepté le règlement amiable (pour l'infraction aux règles sur les courses de chevaux de la CAJO 9.09(a), 26.02.01, 26.02.02 et 26.02.03(c)) à l'endroit de la concentration supérieure de cobalt admise pour le cheval, "TWIN B SUNKISSED", du 22 août, dans la Course 5. Il s'est vu imposer une suspension complète de 15 jours à être purgée du 30 octobre au 13 novembre 2021, inclusivement, ainsi qu'une sanction pécuniaire de \$1,000. Décision #1505114
- Un examen virtuel a été tenu avec le conducteur, Daniel Laflamme, au sujet de sa stimulation appliquée au cheval, "DELLAS BOY", dans la Course 6, du 17 octobre.

M. Laflamme est présentement au courant de ce qui est considéré comme acceptable et non acceptable en matière de stimulation, ainsi que de la structure des sanctions pour les infractions aux règles sur les stimulations. Il modifiera sa technique afin de les respecter à l'avenir, et ce, pour toutes les courses. L'avertissement officiel a été enregistré sur la licence de M. Laflamme à la suite de cet examen.

- Nous avons discuté les protocoles des écuries de prélèvement et les procédures avec William Douglas et Thiery Vandenplas.

Courses :

- Joshua Miller et Steeven Genois ont été autorisés chacun à se retirer de deux courses.
1. Nous avons discuté la règle sur les courses de chevaux de la CAJO 22.05.01(g) (iii) (maintenir une position à l'extérieur sans fournir les efforts nécessaires pour améliorer sa position générale) avec Jimmy Gagnon, le conducteur du #2, "NIGHT CLUB HANOVER". Rien à signaler.
 2. Rien à signaler.
 3. Le #3, "SAULSBROOK VELVETA", (Pascal Berube), a fait un bref bris d'allure avant le départ lorsqu'il a effleuré les roues du #4, "STAGE TERROR", (Darcy Clancy). M. Clancy a informé le juge au départ, Jamie Fiolek, qu'il voulait continuer. Aucune obstruction n'a été attribuée. Le #3 était en position à une allure ambleuse lorsque le juge au départ a relâché le peloton. Il n'a pas été signalé dans la statistique pour bris d'allure. Rien à signaler.
 4. Rien à signaler.
 5. Le conducteur du #5, "RIPPED AND READY", (Pascal Berube), a été averti au sujet de garder ses pieds perpendiculaires sur l'étrier. Rien à signaler.
 6. La conductrice du #2, "RED JOHN", (Anne-Marie Turenne), a été trouvée coupable d'avoir enfreint les règles sur les courses de chevaux de la CAJO 22.23.01(b) (excessive) et 22.23.03(b) (action de poignet au-delà de ce qui est acceptable) dans le dernier droit et s'est vu imposer une suspension de conduite de 3 jours consécutifs, à être purgée du 3 au 5 novembre 2021, inclusivement, ainsi qu'une sanction pécuniaire de \$200. Décision #1507027.

Le conducteur du #5, "TICO TIME", (Normand Beaudoin), a été trouvé coupable d'avoir enfreint les règles sur les courses de chevaux de la CAJO 22.23.01(b) (excessive) et 22.23.03(b) (action de poignet au-delà de ce qui est acceptable) dans le dernier droit et s'est vu imposer une suspension de conduite de 3 jours consécutifs, à être purgée du 16 au 18 novembre 2021, inclusivement, ainsi qu'une

sanction pécuniaire de \$200. Décision #1507021. Rien à signaler.

7. Enquêtes et objections déposées par les conducteurs pour de possibles objections survenues avant le poteau de $\frac{3}{4}$ de mille, impliquant :
 - a. Le #1, "STONEBRIDGE STING", (Gordon Ley), contre le #2, "REDDIT HANOVER", (Brian Scott). M. Ley a déclaré que le #2 déviait vers l'intérieur en heurtant son cheval et en l'entraînant à perdre son allure, ce qui a été d'ailleurs soutenu par la vidéo. L'objection a été retenue. Il a été signalé dans la statistique avec un bris d'allure survenu par cause d'obstruction. Le #2, arrivé en 5^e position, a été placé en 6^e position, conformément à la règle de la CAJO 22.09.
 - b. Le #2, "REDDIT HANOVER", (Brian Scott), contre le #8, "MACH LEE", (William Roy). M. Scott a déclaré que le #8 avait dévié vers l'intérieur en le poussant à avancer vers la rampe, ce qui n'a pas été soutenu par la vidéo. L'objection a été rejetée.

Lien pour la vidéo d'enquête – https://youtu.be/bdKvlbv_HZI

M. Scott a été trouvé coupable d'avoir enfreint les règles sur les courses de chevaux de la CAJO 22.05.01(a) (dévier vers l'intérieur ou l'extérieur, aller vers l'intérieur ou l'extérieur pendant n'importe quelle partie de la course de manière à forcer un cheval à réduire son allure ou à forcer un autre conducteur à changer de piste, à ramener son cheval ou amener son cheval à changer son allure) et s'est vu imposer une suspension de conduite de 3 jours consécutifs, à être purgée du 3 à 5 novembre 2021, inclusivement. Décision #1507013

Le conducteur du #9, "MISSION THREE", (Bernard Lavigne), s'est vu ajouter un avertissement officiel sur sa licence au sujet de la stimulation appliquée à son cheval dans l'avant-dernier droit et le dernier droit. Rien à signaler.

8. Rien à signaler.
9. Rien à signaler.
10. Rien à signaler.
11. Rien à signaler.

Réclamations :

- Course 2 – Le #6, "MORTGAGE MY VILLA" (1), pour \$10,000, par Guy Chretien (G. Chretien entraîneur).
- Course 10 – Le #6, "MISTER GODRO" (1), pour \$8,000, par William Gibson (Brian Gibson entraîneur).